

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00283 Numéro SIREN : 950 022 012 Nom ou dénomination : DAMES DIS

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2022 sous le numéro de dépôt 4259



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

DAMES DIS

Z.A.C. des Fougerolles
Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE-AUX-DAMES

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. TOURS 950 022 012

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Novembre 2020 au 31 Octobre 2021

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

4F5E09A2CA924BE...



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 14/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DAMES DIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Novembre 2020 au 31 Octobre 2021**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	32 730 828 €
■ Chiffre d'affaires	88 045 137 €
■ Bénéfice net comptable	3 384 684 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 1^{er} Février 2022

Fabienne POHARDY

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	31 484 138	19 757 844	11 726 294	9 728 784
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	87 820	78 312	9 507	11 216
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	87 820	78 312	9 507	11 216
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 810 402	19 679 531	10 130 870	8 141 753
TERRAINS	1 528 993	259 030	1 269 962	871 282
CONSTRUCTIONS	18 253 900	13 110 589	5 143 310	5 804 402
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 068 375	5 642 930	1 425 445	1 245 697
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	922 404	666 980	255 423	220 371
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	2 036 728		2 036 728	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 585 915		1 585 915	1 575 814
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 173 603		1 173 603	1 165 605
PRETS	394 713		394 713	392 609
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	17 599
ACTIF CIRCULANT	21 005 964	1 430	21 004 534	23 684 172
STOCKS ET EN-COURS	6 967 020		6 967 020	6 940 723
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	30 463		30 463	36 632
MARCHANDISES	6 936 557		6 936 557	6 904 090
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	582 732		582 732	859 402
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 702 269	1 430	4 700 839	3 471 631
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 216 798	1 430	2 215 368	759 905
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 485 471		2 485 471	2 711 726
CREANCES DIVERSES (3)	273 864		273 864	366 137
DISPONIBILITES	8 236 653		8 236 653	11 875 018
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	243 423		243 423	171 259
TOTAL GENERAL	52 490 103	19 759 274	32 730 828	33 412 956
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			2 419	8 026
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	18 344 037	18 103 860
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	13 478 538	13 377 190
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	13 378 538	13 277 190
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 384 684	3 141 348
PROVISIONS REGLEMENTEES	480 814	585 321
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>18 344 037</i>	<i>18 103 860</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	335 191	339 464
PROVISIONS POUR RISQUES	335 191	339 464
DETTES (1)	14 051 599	14 969 631
DETTES FINANCIERES (2)	1 729 926	4 545 764
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	540	3 015 000
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 729 386	1 530 764
DETTES D'EXPLOITATION	11 693 670	10 183 897
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 590 425	6 098 597
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 640 146	3 463 524
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	463 098	621 775
DETTES DIVERSES	604 349	215 774
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	488 488	110 870
AUTRES DETTES DIVERSES	115 861	104 903
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	23 653	24 196
TOTAL GENERAL	32 730 828	33 412 956
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 113 160 12 938 440	1 068 965 13 900 666
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		3 000 000



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	88 533 958	83 807 138
VENTES DE MARCHANDISES	86 149 625	81 614 865
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	61 243	16 655
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 834 268	1 668 120
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>88 045 137</i>	<i>83 299 641</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	127 624	137 969
TRANSFERTS DE CHARGES	66 684	80 272
AUTRES PRODUITS	294 512	289 256
CHARGES D'EXPLOITATION	82 727 785	78 243 459
ACHATS DE MARCHANDISES	67 234 087	62 824 835
VARIATION DES STOCKS	(32 466)	180 258
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	126 043	140 002
VARIATION DES STOCKS	6 169	(4 256)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 371 660	5 290 387
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 198 094	1 160 757
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 723 259	5 673 574
CHARGES SOCIALES	1 524 151	1 373 276
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 440 070	1 422 601
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	400	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	123 191	157 464
AUTRES CHARGES	13 123	24 557
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 806 173	5 563 678
PRODUITS FINANCIERS	85 478	56 200
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	35 621	15 050
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	49 857	41 149
CHARGES FINANCIERES	32 082	32 090
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	32 082	32 090
RESULTAT FINANCIER	53 395	24 109
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 859 568	5 587 788



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	171 940	144 832
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	67 433	
REPRISES SUR PROVISIONS	104 507	144 832
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 347	50 578
SUR OPERATIONS DE GESTION	800	430
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	44 112	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 434	50 148
RESULTAT EXCEPTIONNEL	118 593	94 253
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 311 316	1 200 235
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 282 162	1 340 459
<i>Total des produits</i>	<i>88 791 378</i>	<i>84 008 170</i>
<i>Total des charges</i>	<i>85 406 693</i>	<i>80 866 822</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 384 684	3 141 348
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	5 843	5 379
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels. Les immobilisations en cours au 31/10/2021 s'élèvent à 2 036 K€ et concernent un projet de création d'un drive déporté.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	84 792	3 029		87 821
Immobilisations corporelles	26 949 097	3 476 998 (*)	615 692	29 810 402
Immobilisations financières - titres	1 165 605	7 998		1 173 603
Immobilisations financières - créances	410 209	10 130	8 026	412 313
	28 609 702	3 498 154	623 718	31 484 139
(*) dont ensemble immobilier futur drive déporté		1 950 000		

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	73 575	4 738		78 313
Immobilisations corporelles	18 807 343	1 443 768	571 579	19 679 532
	18 880 918	1 448 505 (*)	571 579	19 757 845
(*) Dont dotation : . linéaire		1 194 729		
. dégressive		245 342		
. exceptionnelle		8 435		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	585 322		104 507	480 815
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	339 464	123 191	127 464	335 191
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 190	400	160	1 430
	925 976	123 591 (*)	232 131 (*)	817 436
(*) Dont : . exploitation		123 591	127 624	
. financier				
. exceptionnel			104 507	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	127 464
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent :

- à des litiges salariaux pour 50 k€,
- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle la société appartient, qui a été assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 162 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue,
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 123 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	412 313	2 419	409 894
Acomptes versés sur commandes	582 732	582 732	
Créances d'exploitation	4 702 269	4 702 269	
Créances diverses	273 865	273 865	
Charges constatées d'avance	243 423	243 423	
	6 214 603	5 804 709	409 894

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	540	540		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 729 387	1 081 371	648 015	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 693 670	11 228 525		465 145
Dettes diverses	604 350	604 350		
Produits constatés d'avance	23 653	23 653		
	14 051 600	12 938 440	648 015	465 145

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	-
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	924 968

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	31/10/2021	31/10/2020
- Hypermarché	62 068 847	59 367 389
- Drive	10 963 330	9 693 163
- Agence de voyages	257 614	277 999
- Station service	14 755 344	13 971 090
	<u>88 045 137</u>	<u>83 299 641</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale. Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	14
- Employés	<u>177</u>
	202

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires		104 507
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	8 435	
Dommages et intérêts	800	
Cession immobilisations corporelles	44 113	67 434
	<u>53 347</u>	<u>171 941</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	465 145
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	846 171
	1 311 316

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%. Cette charge d'impôt étant diminuée de réductions d'impôts et majorée de la contribution sociale de 3.3 %.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 612 379
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 330 218
	1 282 161

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	206 355
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.5 %)	212 489

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 349 151	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.9 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2020.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 519 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats avec des organismes extérieurs. Les montants gérés par ces organismes sont respectivement de 28 k€ et 123 k€.

Entreprises liéesLIEES
S.A.S. ARMARIE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	28 263
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	918 604
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	5 843

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

DAMES DIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZAC des Fougerolles - Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE AUX DAMES
950 022 012 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 AVRIL 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'élevant à 3 384 684,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 384 684,24 euros

A titre de dividendes 3 280 000,00 euros
Soit 410,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 104 684,24 euros
Qui s'élève ainsi à 13 483 223,13 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 230,00 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 3 278 770,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

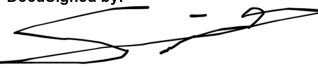
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2018	3 048 000 €	8 000	1 143 €	3 046 857 €
31/10/2019	2 800 000 €	8 000	1 050 €	2 798 950 €
31/10/2020	3 040 000 €	8 000	1 140 €	3 038 860 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 avril 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Olivier SIMON

DocuSigned by:

4F5E09A2CA924BE...



Strego Tours - Audit

7, rue Dora Maar
Espace Arthur Rimbaud
BP 67152
37071 TOURS Cedex 2

T : +33(0) 2 47 71 23 45

strego.tours@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

DAMES DIS

SAS au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 octobre 2021

ANGERS | CHOLET | CHARTRES | LA ROCHELLE | LE MANS | LORIENT | NANTES | PARIS | TOURS

STREGO Audit SAS exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - 49000 Angers - Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.
SAS au capital de 915.213 euros - R.C.S. Angers 800 382 434



DAMES DIS

SAS au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2021

A l'Assemblée Générale de la SAS DAMES DIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DAMES DIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS DAMES DIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacements et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Nous nous sommes assurés du caractère régulier de la méthode et de sa correcte application.

D'autre part, nous avons procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 25 février 2021 et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 13 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT



Jean-Paul BRIAND

COMPTES ANNUELS

AU 31 octobre 2021



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	31 484 138	19 757 844	11 726 294	9 728 784
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	87 820	78 312	9 507	11 216
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	87 820	78 312	9 507	11 216
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 810 402	19 679 531	10 130 870	8 141 753
TERRAINS	1 528 993	259 030	1 269 962	871 282
CONSTRUCTIONS	18 253 900	13 110 589	5 143 310	5 804 402
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 068 375	5 642 930	1 425 445	1 245 697
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	922 404	666 980	255 423	220 371
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	2 036 728		2 036 728	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 585 915		1 585 915	1 575 814
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 173 603		1 173 603	1 165 605
PRETS	394 713		394 713	392 609
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	17 599
ACTIF CIRCULANT	21 005 964	1 430	21 004 534	23 684 172
STOCKS ET EN-COURS	6 967 020		6 967 020	6 940 723
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	30 463		30 463	36 632
MARCHANDISES	6 936 557		6 936 557	6 904 090
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	582 732		582 732	859 402
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 702 269	1 430	4 700 839	3 471 631
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 216 798	1 430	2 215 368	759 905
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 485 471		2 485 471	2 711 726
CREANCES DIVERSES (3)	273 864		273 864	366 137
DISPONIBILITES	8 236 653		8 236 653	11 875 018
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	243 423		243 423	171 259
TOTAL GENERAL	52 490 103	19 759 274	32 730 828	33 412 956
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			2 419	8 026
(3) Dont à plus d'un an				





BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	18 344 037	18 103 860
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	13 478 538	13 377 190
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	13 378 538	13 277 190
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 384 684	3 141 348
PROVISIONS REGLEMENTEES	480 814	585 321
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	18 344 037	18 103 860
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	335 191	339 464
PROVISIONS POUR RISQUES	335 191	339 464
DETTES (1)	14 051 599	14 969 631
DETTES FINANCIERES (2)	1 729 926	4 545 764
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	540	3 015 000
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 729 386	1 530 764
DETTES D'EXPLOITATION	11 693 670	10 183 897
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 590 425	6 098 597
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 640 146	3 463 524
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	463 098	621 775
DETTES DIVERSES	604 349	215 774
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	488 488	110 870
AUTRES DETTES DIVERSES	115 861	104 903
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	23 653	24 196
TOTAL GENERAL	32 730 828	33 412 956
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 113 160 12 938 440	1 068 965 13 900 666
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		3 000 000





COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	88 533 958	83 807 138
VENTES DE MARCHANDISES	86 149 625	81 614 865
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	61 243	16 655
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 834 268	1 668 120
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	88 045 137	83 299 641
REPRISES SUR PROVISIONS	127 624	137 969
TRANSFERTS DE CHARGES	66 684	80 272
AUTRES PRODUITS	294 512	289 256
CHARGES D'EXPLOITATION	82 727 785	78 243 459
ACHATS DE MARCHANDISES	67 234 087	62 824 835
VARIATION DES STOCKS	(32 466)	180 258
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	126 043	140 002
VARIATION DES STOCKS	6 169	(4 256)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 371 660	5 290 387
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 198 094	1 160 757
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 723 259	5 673 574
CHARGES SOCIALES	1 524 151	1 373 276
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 440 070	1 422 601
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	400	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	123 191	157 464
AUTRES CHARGES	13 123	24 557
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 806 173	5 563 678
PRODUITS FINANCIERS	85 478	56 200
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	35 621	15 050
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	49 857	41 149
CHARGES FINANCIERES	32 082	32 090
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	32 082	32 090
RESULTAT FINANCIER	53 395	24 109
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 859 568	5 587 788





COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	171 940	144 832
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	67 433	
REPRISES SUR PROVISIONS	104 507	144 832
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 347	50 578
SUR OPERATIONS DE GESTION	800	430
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	44 112	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 434	50 148
RESULTAT EXCEPTIONNEL	118 593	94 253
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 311 316	1 200 235
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 282 162	1 340 459
<i>Total des produits</i>	<i>88 791 378</i>	<i>84 008 170</i>
<i>Total des charges</i>	<i>85 406 693</i>	<i>80 866 822</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 384 684	3 141 348
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	5 843	5 379



ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels. Les immobilisations en cours au 31/10/2021 s'élèvent à 2 036 K€ et concernent un projet de création d'un drive déporté.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans



Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	84 792	3 029		87 821
Immobilisations corporelles	26 949 097	3 476 998 (*)	615 692	29 810 402
Immobilisations financières - titres	1 165 605	7 998		1 173 603
Immobilisations financières - créances	410 209	10 130	8 026	412 313
	28 609 702	3 498 154	623 718	31 484 139
<i>(*) dont ensemble immobilier futur drive déporté</i>		1 950 000		



Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	73 575	4 738		78 313
Immobilisations corporelles	18 807 343	1 443 768	571 579	19 679 532
	18 880 918	1 448 505 (*)	571 579	19 757 845
(*) Dont dotation : . linéaire		1 194 729		
. dégressive		245 342		
. exceptionnelle		8 435		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	585 322		104 507	480 815
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	339 464	123 191	127 464	335 191
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 190	400	160	1 430
	925 976	123 591 (*)	232 131 (*)	817 436
(*) Dont : . exploitation		123 591	127 624	
. financier				
. exceptionnel			104 507	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	127 464
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent :

- à des litiges salariaux pour 50 k€,
- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle la société appartient, qui a été assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 162 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue,
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 123 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant



Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	412 313	2 419	409 894
Acomptes versés sur commandes	582 732	582 732	
Créances d'exploitation	4 702 269	4 702 269	
Créances diverses	273 865	273 865	
Charges constatées d'avance	243 423	243 423	
	6 214 603	5 804 709	409 894

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	540	540		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 729 387	1 081 371	648 015	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 693 670	11 228 525		465 145
Dettes diverses	604 350	604 350		
Produits constatés d'avance	23 653	23 653		
	14 051 600	12 938 440	648 015	465 145

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	-
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	924 968

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	31/10/2021	31/10/2020
- Hypermarché	62 068 847	59 367 389
- Drive	10 963 330	9 693 163
- Agence de voyages	257 614	277 999
- Station service	14 755 344	13 971 090
	<u>88 045 137</u>	<u>83 299 641</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	14
- Employés	<u>177</u>
	202

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires		104 507
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	8 435	
Dommages et intérêts	800	
Cession immobilisations corporelles	44 113	67 434
	<u>53 347</u>	<u>171 941</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	465 145
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	846 171
	<u>1 311 316</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%. Cette charge d'impôt étant diminuée de réductions d'impôts et majorée de la contribution sociale de 3.3 %.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 612 379
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	<u>- 330 218</u>
	1 282 161

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	206 355
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.5 %)	212 489



AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 349 151	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.9 % (*) (**)
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2020.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 519 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats avec des organismes extérieurs. Les montants gérés par ces organismes sont respectivement de 28 k€ et 123 k€.

Entreprises liéesLIEES
S.A.S. ARMARIE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	28 263
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	918 604
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	5 843

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

